

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HANTAY SEANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2017

Présents :

BACHETTE Laurence, DOYELLE Olivier, MANENT Vincent, MONTOIS Jacques, MOUTIEZ Sabine, PLANCQ Gérard, SAGNIER Jérôme, VANDEWALLE Eglantine, WAELPUT Lionel.

Absents excusés : CANON Cécile, pouvoir à DOYELLE Olivier, NOTTEBAERT Fabrice

Absents : HUMEZ Bernard, OMIETANSKI Bernard

Monsieur DOYELLE Olivier secrétaire de séance.

Séance ouverte à 18h30, sous la présidence de Monsieur MONTOIS Jacques, Maire.

A l'ouverture de la séance Monsieur le Maire procède à l'appel des membres et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir l'autoriser à ajouter à l'ordre du jour : les PV des séances des 23, 31 Mai et 30 juin. Approuvé

Procès-verbal de séance en date des 23,31 mai et 30 juin 2017

Rappel sur le PV du 23 mai que l'avenant relatif à l'AMO pour la salle de sport est un avenant négatif ramenant le montant du contrat de l'assistance à maîtrise d'ouvrage à 33 330 €HT.

Les PV ont été approuvés à l'unanimité.

Procès-verbal de séance en date du 15 juillet 2017

Le PV a été approuvé à l'unanimité.

Formation des Commissions du nouveau Conseil Municipal – Désignation de délégués

Finances : MONTOIS Jacques, VANDEWALLE Eglantine, BACCHETTE Laurence, DOYELLE Olivier
PLANCQ Gérard, MANENT Vincent

Affaires Scolaires, Jeunesse : BACCHETTE Laurence, VANDEWALLE Eglantine, CANON Cécile,
PLANCQ Gérard

Associations, Vie Locale, Affaires sociales : PLANCQ Gérard, MOUTIEZ Sabine, CANON Cécile
DOYELLE Olivier, SAGNIER Jérôme, WAELPUT Lionel

Travaux, Maintenance des bâtiments : MANENT Vincent, MONTOIS Jacques, MOUTIEZ Sabine
DOYELLE Olivier, WAELPUT Lionel, NOTTEBAERT Fabrice

Urbanisme, Environnement, Cadre de vie : DOYELLE Olivier, MANENT Vincent, SAGNIER Jérôme
CANON Cécile, NOTTEBAERT Fabrice, WAELPUT Lionel

Animations, Fêtes et Cérémonies : CANON Cécile, DOYELLE Olivier, PLANCQ Gérard, SAGNIER Jérôme
NOTTEBAERT Fabrice

Communication : SAGNIER Jérôme, CANON Cécile, PLANCQ Gérard, WAELPUT Lionel

DELEGUES

Mission locale: DOYELLE Olivier, PLANCQ Gérard

USAN Syndicat Mixte : DOYELLE Olivier, PLANCQ Gérard

Office de Tourisme des Weppes : CANON Cécile, MOUTIEZ Sabine

Modifications statutaires du SIDEN – SIAN

Compte tenu de son implantation interdépartementale, de son savoir-faire, des moyens et des compétences dont il dispose et afin de pouvoir répondre à la demande de ses membres ou à d'autres collectivités et établissements publics de coopération intercommunale ou syndicats mixtes qui souhaiteraient lui transférer ou lorsque c'est possible lui déléguer tout ou partie de la compétence GEMAPI, le SIDEN-SIAN a décidé de renforcer son action dans le « Cycle de l'Eau » :

1/ En se dotant de trois compétences supplémentaires à la carte, à savoir :

- **La compétence C6 : L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique - L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau – La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (sous réserve des compétences C7 et C8)** dont les missions sont celles visées sous les 1°, 2° et 8° du I de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement,
- **La compétence C7 : Défense contre les inondations et contre la mer (sous réserve des compétences C6 et C8)** dont les missions sont celles visées au 5° du I de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement,
- **La compétence C8 dite du « Grand Cycle de l'Eau »** dont les missions sont celles retenues pour les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB),

Après présentation des modifications statutaires du SIDEN SIAN, le conseil municipal décide d'approuver les modifications statutaires du SIDEN-SIAN.

Adhésion SIDEN-SIAN des communes de ESCAUTPONT, CUVILLERS, OSTRICOURT, THUMERIES, CAULLERY, LA SELVE (Aisne), LA MALMAISON (Aisne)

Après discussion le conseil municipal décide d'approuver l'adhésion des communes de ESCAUTPONT, CUVILLERS, OSTRICOURT, THUMERIES, CAULLERY, LA SELVE (Aisne), LA MALMAISON (Aisne) au SIDEN SIAN.

Rapport d'évaluation de la CLETC du 29 juin 2017

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code générale des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation de la charge financière nette des compétences transférées des communes à la Métropole Européenne de Lille.

La CLECT s'est réunie le 29 juin 2017 pour examiner la valorisation des transferts de charges et de produits, le rapport approuvé à la majorité des membres de la commission, valorise le produit net de ces transferts pour la commune à 0€. L'attribution de compensation versée à la commune sera augmentée d'autant sous réserve de l'approbation du rapport par la majorité qualifiée des conseils municipaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le présent rapport de la CLECT et la valorisation des charges et des produits transférés à la Métropole Européenne de Lille.

Modification statutaire relative au périmètre de l'USAN

Vu la demande d'adhésion de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre pour les communes de Bissezeele, Crochte, Eringhem, Hondschoote, Killem, Merckeghem, Millam, Quaedypre, Warhem et Wulverdinghe,

Vu la demande d'adhésion de la Communauté de Communes Flandre Lys pour la commune de Lestrem,

Conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule qu'à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'admission de la nouvelle commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les modifications statutaires du périmètre de l'USAN, d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre pour les communes de Bissezeele, Crochte, Eringhem, Hondschoote, Killem, Merckeghem, Millam, Quaedypre, Warhem et Wulverdinghe, d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes Flandre Lys pour la commune de Lestrem,

Renouvellement convention SOLEPI

Monsieur le Maire rappelle que la commune a mis à disposition la Maison des Associations à l'association SOLEPI .Monsieur DOYELLE demande de rectifier l'article 8 Durée – Renouvellement – remplacer la convention sera renouvelable par reconduction expresse par la convention sera renouvelable par reconduction tacite. Après discussion, le Conseil Municipal décide, 9 voix pour, 1 abstention – monsieur DOYELLE d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention.

La séance est levée à 19h10